

Saint Ouen Marchefroy. Conseil Municipal du vendredi 30 octobre 2015

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est tenu le 30 octobre deux mil quinze à la mairie à vingt heures trente, sous la présidence du Maire, Philippe DUMAS. Sont Présents : Isabelle BERARD, Christine LEFRANCOIS, Aline HARDEMAN, Jean Dominique CLEMENT, FRANCOIS Thierry, Gérard LESUEUR, PAIN Jacques, Gérald SAVAL, SIMON Marc

Absents excusés : FORT François pouvoir Jacques PAIN

Secrétaire de séance : Isabelle BERARD

Date de convocation : le 16 octobre 2015

. PLU + AVAP

Réunion publique à la mairie de Saint Ouen Marchefroy le 18 novembre 2015 à 19h

. Présomption de démarchage frauduleux.

Il nous a été précisé **qu'en aucun cas ERDF ne réalise ou ne fait réaliser** de diagnostics de performance énergétique directement dans les habitations des administrés. Il convient donc d'être très méfiant face à de telles sollicitations ou démarchages analogues et d'exiger du présumé mandataire son éventuelle lettre d'accréditation d'ERDF en bonne et due forme.

. Délibérations

Communauté d'Agglomération

Création d'un CISPD

- Par arrêté préfectoral du 03 avril 2013, la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux s'est vue confier, dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de politique de la ville, les dispositifs locaux, d'intérêt communautaire, de prévention de la délinquance. Cette compétence rend obligatoire la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), sauf opposition d'une ou plusieurs communes représentant au moins la moitié de la population de la population totale concernée.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la création de ce CISPD ainsi que sur la participation de la commune en désignant François FORT comme représentant.

Révision n°1 du schéma de mutualisation adopté par le Conseil Communautaire du 18 mai 2015

- L'entrée en vigueur de la loi NOTRE le 07 août 2015 oblige la communauté d'agglomération à modifier le schéma de mutualisation afin de le compléter.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la présente proposition de modification à apporter au schéma

Centre de Gestion

- Afin de simplifier les procédures et permettre ainsi aux collectivités de pouvoir faire appel aux missions facultatives développées par le Centre de Gestion de manière plus souple, le Conseil d'administration du Centre de Gestion a acté lors de son dernier conseil, le principe d'une convention cadre unique qui permet l'adhésion de notre collectivité, à la quasi-totalité des services facultatifs, proposés par le Centre de Gestion, dans les domaines de l'emploi, de la carrière et de la santé au travail..

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour la signature de la convention cadre unique proposée par le Centre de Gestion

Demande de subvention

- L'association Paroles Animales travaille en collaboration avec les vétérinaires, municipalités et organes politique environnant pour l'éducation citoyenne à la stérilisation, l'identification, la nourriture des chats libres et la protection des animaux.

Le Conseil Municipal décide de subventionner l'association Paroles Animales pour un montant de 500 €

Préfecture d'Eure et Loir : demande d'avis sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir

- Selon l'article 33 de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République
- Notre commune est concernée par la rationalisation de la carte des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes. Le projet de schéma, sans imposer de fusion de syndicats, propose que les compétences eau, assainissement, transport scolaire et gestion des établissements scolaires soient exercées par les communautés de communes et communautés d'agglomération dès lors que plusieurs syndicats exercent la même compétence et se trouvent inclus en totalité sur le périmètre de celles-ci. Nous sommes concernés par un syndicat : SIRP syndicat pédagogique des bords de vesgre.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure et Loir proposé par la Préfecture d'Eure et Loir.

Convention de mise à disposition de personnel avec la mairie de Bercheres sur Vesgre

- Dans le but de mutualiser nos personnels, le Maire propose au conseil municipal de donner son avis sur la mise en place d'une convention avec la mairie de Berchères sur Vesgre.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la mise en place d'une convention entre les deux communes.

Adhésion à la mutuelle (MNT)

- Proposition d'adhésion à la mutuelle (MNT) proposée par le centre de Gestion. Cette compagnie a été retenue suite à l'appel d'offres auquel nous avons participé.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'adhésion à la mutuelle MNT.

- Participation : chaque agent pourra choisir une des 3 formules : entre Sécurité, Essentielle ou Renforcée. Le montant de la participation de la commune ne pourra être supérieur au tarif le plus bas proposé soit 19,67 € pour les adultes et 12,83 € pour les enfants. Elle sera fixe quel que soit le niveau de couverture.

Le Conseil Municipal décide de participer à la hauteur de 19.67 € pour les adultes et 12.83 € pour les enfants

La séance est levée à 22h15

DUMAS Philippe

. Horaires d'ouverture de la Mairie.

Les horaires d'ouverture de la Mairie de St Ouen Marchefroy sont :

Lundi : 10 h – 13 h Vendredi : 14 h 30 – 17 h Samedi : 11 h 30 – 13 h

Tél / Fax : 02 37 82 04 53

Courrier électronique: mairie.saintouenmarchefroy.@wanadoo.fr

Site internet de SAINT-OUEN MARCHEFROY : <http://mairie.wanadoo.fr/saint-ouen-marchefroy>

Médiathèque de Berchères sur Vesgre :

Lundi : 17h- 19h

Mercredi : 16h – 19h

Samedi : 10h30 – 12h30 / 17h – 19h

Tel : 02 37 65 98 92

Département d'Eure et Loir

République Française